

Sept points clés pour les rapports d'expertise médicale

Sites de référence :

Compagnie Nationale des Experts Médecins de Justice : <https://cnemj.fr/>
Cour d'appel de Reims : <https://www.cours-appel.justice.fr/reims/les-experts>
[Nouvelle nomenclature](#)

Avant toute chose, savoir prendre contact avec le Magistrat si difficulté +++ (prenom.nom@justice.fr)

1) Lire attentivement la mission :

Bien noter les questions posées à l'expert / les personnes mises en cause.

2) Disposer des dossiers médicaux :

- Un seul service concerné ou plusieurs / un seul établissement de soins ou plusieurs.
- La CCI transmet en général l'essentiel des pièces du dossier.
- Réclamer les pièces manquantes (en particulier imagerie - dossier infirmier) en LR/AR au Directeur de l'établissement, au médecin concerné.

3) Convoquer les parties et le patient :

Avant de fixer le rendez-vous, prendre contact par tél. avec les parties pour connaître leurs disponibilités.

Principe contradictoire de l'expertise : les différents acteurs doivent être prévenus LR/AR au moins quinze jours avant le rendez-vous.

4) Organisation du rendez-vous :

Lieu de l'expertise spacieux (sièges, tables et table d'examen) car participants souvent nombreux / Proposer un horaire compatible avec de longs déplacements / Prévoir du temps pour les explications nécessaires / Lire la mission en introduction / Tour de table pour la présentation des présents et les faire émarger.

Schématiquement : laisser parler et reprendre la main, chaque expert ayant sa technique.

5) Pour procéder à l'examen clinique médical :

Dans la mesure du possible, il est toujours utile de voir marcher la victime.

L'examen est mené obligatoirement en présence des médecins représentant les parties.

La présence des autres participants peut être à l'appréciation de l'expert et de la victime.

6) Après l'examen :

Les participants rentrent à nouveau dans la salle pour d'éventuels commentaires complémentaires.

Les conclusions n'appartiennent qu'à l'expert, mais toujours se souvenir du **rôle thérapeutique de l'expertise**, souvent important pour la victime, une bonne communication étant essentielle.

S'il manque des pièces, l'expert peut convenir de les communiquer après obtention, ou d'une autre réunion.

7) L'élaboration du rapport :

Inclure la mission / Citer avec précision les documents transmis et étudiés / Rappeler succinctement les faits à partir des éléments objectifs retrouvés dans les dossiers en citations référencées / L'état antérieur doit être mentionné (essentiellement celui qui peut avoir influé sur les faits en question) / L'examen clinique / La discussion peut être présentée en résumant la situation et en discutant les principaux points litigieux, en **langage clair et compréhensible pour un non médecin**, précisant également les positions des parties / Mentionner un éventuel pré-rapport / Répondre aux dires des parties (utilité du « dire récapitulatif ») / La conclusion ne doit **répondre strictement qu'aux questions de la mission**.